

4 MARS 2014

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel, Robert Daniel et G.-Réjean Cabot et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**RÉS. NO. 74-2014 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

**RÉS. NO. 75-2014 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues respectivement le 4 février 2014 et le 11 février 2014.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que rédigés par la greffière.

**RÉS. NO. 76-2014 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 425-2011 reçue concernant une partie du lot 403-15, canton de Percé (48, route des Failles);

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure a pour effet de fixer la largeur de ladite partie de lot à 16.04 mètres au lieu de la norme minimale de 18 mètres prescrite au règlement de lotissement numéro 425-2011 pour un terrain desservi en aqueduc et égout;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer les intéressés que le conseil statuerait sur cette demande lors de la présente séance et que ceux qui le souhaitaient pourront se faire entendre;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne intéressée n'a demandé à se faire entendre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 9 janvier 2014 et que sa recommandation est à l'effet d'accorder ladite dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** de l'avis du conseil aucun préjudice n'est causé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la demande de dérogation mineure soit acceptée.

**RÉS. NO. 77-2014 : AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Donald Rehel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements pour le département des travaux publics et un emprunt de 300 000 \$.

La Ville entend se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 544 de *Loi sur les cités et villes* pour l'adoption du règlement projeté.

**RÉS. NO. 78-2014 : AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 353-2007**

Monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le *Règlement sur les usages conditionnels* numéro 353-2007 afin de permettre, sur l'ensemble du territoire et sous certaines conditions, des ateliers d'artiste avec logement intégré et afin de modifier certaines dispositions.

Le règlement s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Ville de Percé.

Une dispense de lecture de ce règlement est demandée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

**RÉS. NO. 79-2014 : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2014 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 353-2007**

**ATTENDU QUE** la Ville de Percé a adopté, le 6 mars 2007, le *Règlement sur les usages conditionnels* numéro 353-2007;

**ATTENDU QUE** la Ville de Percé peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chap. A-19, modifier son règlement sur les usages conditionnels;

**ATTENDU QU'**une mise à jour est nécessaire en ce qui a trait aux numéros de zones assujetties à ce règlement;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite abroger la section 3 concernant les sites de récupération de matières résiduelles, puisqu'un seul site est autorisé sur l'ensemble du territoire et qu'un tel site est déjà identifié et opérationnel;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite permettre, sur l'ensemble du territoire et sous certaines conditions, les ateliers d'artiste avec logement intégré;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement contient des dispositions qui sont susceptibles d'être approuvées par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 475-2014, intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 353-2007 afin de permettre, sur l'ensemble du territoire et sous certaines conditions, des ateliers d'artiste avec logement intégré et afin de modifier certaines dispositions*;

**QUE** ce projet de règlement soit présenté à la population lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **24 mars 2014, à 19 h**, à la salle de l'hôtel de ville;

**QUE** ce projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

**RÉS. NO. 80-2014 : MARGE DE CRÉDIT**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la trésorière, madame Caroline Dégarie, à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit, à la Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien, dans le cadre du *Règlement* numéro

469-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition de la propriété connue comme étant « Le Camping de la Baie-de-Percé »;

D'autoriser le maire, monsieur André Boudreau, et la trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

**RÉS. NO. 81-2014 : APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la liste des déboursés émis au cours de la période du 5 au 27 février 2014 et totalisant un montant de 953 079,31 \$, et d'autoriser le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 27 février 2014 au montant de 183 821,79 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

---

**Caroline Dégarie,**  
**Trésorière**

**RÉS. NO. 82-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6 – 9231-3220 QUÉBEC INC. / CONSTRUCTION GMHG INC. – CONTRAT « CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL SUR LA ROUTE LEMIEUX »**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 6, au montant de 25 007,12 \$ taxes incluses, présenté par 9231-3220 Québec inc. / Construction GMHG inc., en date du 31 janvier 2014, dans le cadre du contrat « Construction d'un garage municipal sur la route Lemieux », et d'autoriser le paiement d'un montant de 22 506,41 \$ taxes incluses, tel que recommandé par Vachon Roy Architectes;

D'imputer cette dépense au règlement numéro 455-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 133 068 \$ pour la construction d'un garage municipal sur la route Lemieux.

**RÉS. NO. 83-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 – LES CONSTRUCTIONS SCANDINAVES INC. – CONTRAT « HÔTEL DE VILLE : REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES, RÉFECTION DE LA TOITURE ET PEINTURE EXTÉRIEURE »**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 5 au montant de 18 996,21 \$ taxes incluses, présenté par Les Constructions Scandinaves inc., en date du 1<sup>er</sup> mars, et représentant 50 % de la retenue effectuée sur les décomptes précédents dans le cadre du contrat « Hôtel de ville : remplacement des portes et fenêtres, réfection de la toiture et peinture extérieure », et d'en autoriser le paiement tel que recommandé par Vachon Roy Architectes;

D'imputer cette dépense au règlement numéro 453-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 370 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation extérieure de l'hôtel de ville.

**RÉS. NO. 84-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6 – MFT ET FILS INC. – CONTRAT « CASERNES DE POMPIERS DE BARACHOIS ET CAP D'ESPOIR : AGRANDISSEMENT ET RÉFECTION DE LA TOITURE »**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 6, au montant de 10 674,52 \$ taxes incluses, présenté par MFT et Fils inc., en date du 26 février 2014, dans le cadre du contrat « Casernes de pompiers de

Barachois et Cap d'Espoir : agrandissement et réfection de la toiture », et d'autoriser le paiement d'un montant de 9 607,07 \$ taxes incluses, tel que recommandé par Vachon Roy Architectes;

D'imputer cette dépense au règlement numéro 454-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 258 400 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réfection de la toiture des casernes de Barachois et Cap d'Espoir.

#### **RÉS. NO. 85-2014 : PLAN DE FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé juge opportun d'adopter un plan de formation annuel afin de développer les aptitudes des employés de l'organisation dans une direction planifiée selon les besoins évalués et non seulement à partir des opportunités ponctuelles de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 355-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires détermine la façon dont le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil :

- accepte et adopte le plan de formation 2014 préparé par le directeur général;
- permette au directeur général d'autoriser les activités inscrites au plan de formation 2014 selon les crédits disponibles au budget 2014 dans les postes budgétaires de la formation, des congrès et des déplacements.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées aux postes :

02.130.00.454	Formation et perfectionnement	6 000 \$
02.130.01.310	Frais congrès et délégation	5 000 \$
02.140.00.310	Déplacements / Congrès	2 500 \$
02.320.00.454	Formation et perfectionnement	3 000 \$
02.412.00.454	Formation et perfectionnement	3 000 \$
02.414.00.454	Formation et perfectionnement	2 000 \$
02.610.00.454	Formation et perfectionnement	8 000 \$
02.622.00.454	Formation et perfectionnement	5 500 \$
02.631.10.454	VVAP – Formation	1 500 \$

\_\_\_\_\_  
Caroline Dégarie,  
Trésorière

#### **RÉS. NO. 86-2014 : EXPLOITATION D'UN CASSE-CROÛTE DANS LE BÂTIMENT DE SERVICES DE LA HALTE ROUTIÈRE DU SITE DE LA TÊTE D'INDIEN**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de renouveler, aux mêmes conditions, l'entente avec monsieur Joël Mercier l'autorisant à exploiter un casse-croûte à l'intérieur du local aménagé à cette fin dans le bâtiment de services de la halte routière du site de la Tête d'Indien, en échange de quoi, il s'engage à procéder à l'entretien du bloc sanitaire et du terrain;

**QUE** cette autorisation soit pour la saison estivale 2014 avec possibilité de renouvellement;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

#### **RÉS. NO. 87-2014 : ENTRETIEN DU BLOC SANITAIRE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP D'ESPOIR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter la soumission de Pelouses Langlois, reçue le 17 février 2014,

relativement à l'entretien du bloc sanitaire de la halte routière de Cap d'Espoir au cours de la saison estivale 2014, et ce, pour un montant de 2 000 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.629.00.495	Entretien haltes routières	2 000 \$
---------------	----------------------------	----------

---

Caroline Dégarie,  
Trésorière

#### **RÉS. NO. 88-2014 : AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

**CONSIDÉRANT QUE** la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

- **DE** décréter le mois d'avril *Mois de la jonquille*;
- **QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **RÉS. NO. 89-2014 : RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé renouvelle son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé pour l'année 2014 et engage à cet effet un montant de 75 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

**02.701.90.494      Cotisations      75 \$**

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

**RÉS. NO. 90-2014 : POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLD DU ROCHER-PERCÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil municipal recommande au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé de verser une aide financière d'un montant maximal de 12 763 \$ au CLD du Rocher-Percé dans le cadre de l'enveloppe locale de la Politique nationale de la ruralité, et ce, pour le projet « Accompagnement – Réforme touristique ».

**RÉS. NO. 91-2014 : VISION GASPÉ-PERCÉ NOW – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder une aide financière de 400 \$ à Vision Gaspé-Percé Now dans le cadre de son projet visant à dispenser des cours de français aux aînés anglophones du secteur de Barachois.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

**02.701.90.499      Comité Famille - MADA      400 \$**

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

**RÉS. NO. 92-2014 : ACHAT D'UNE REMORQUE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter l'offre de Lelièvre Mécanique Sport enr. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, en date du 11 novembre 2013, relativement à la fourniture d'une remorque en aluminium de 18 pieds, au prix de 6 207 \$ plus taxes.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

**02.629.00.529      Autres – Équipements récréotouristiques**

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

**RÉS. NO. 93-2014 : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'un camion de déneigement usagé.

**RÉS. NO. 94-2014 : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TRACTEUR USAGÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'un tracteur usagé de marque New Holland TV6070.

**RÉS. NO. 95-2014 : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - SOUFFLEUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'un souffleur de marque Beaulieu.

**RÉS. NO. 96-2014 : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CHENILLETTE À TROTTOIR USAGÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'une chenillette à trottoir usagée.

**RÉS. NO. 97-2014 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 57, ROUTE DU PHARE, CAP D'ESPOIR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 9 juin 1998, la Ville de Percé a adopté le règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement, la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour, entre autres, la modification ou la réparation d'un bâtiment principal, lorsque les travaux ont pour effet de modifier l'apparence extérieure du bâtiment, dans les zones 40-RA, 59.1-AF et 59.3-AF (secteur de la route du Phare à Cap d'Espoir), est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions;

**CONSIDÉRANT** la demande reçue pour la rénovation de la résidence située au 57, route du Phare, Cap d'Espoir, soit le remplacement du revêtement extérieur par du bois de type maibec et de quelques fenêtres;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 27 février 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude de cette demande, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé son acceptation;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les travaux tels que projetés par les propriétaires.

**RÉS. NO. 98-2014 : POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que madame Lucille Despard, agente de développement culturel VVAP, soit désignée pour représenter la Ville de Percé sur le comité d'élaboration de la politique culturelle de la MRC du Rocher-Percé.

**RÉS. NO. 99-2014 : AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BRIDGEVILLE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil décrète les travaux d'agrandissement du centre communautaire de Bridgeville, conformément à l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, et pourvoie à l'affectation des sommes nécessaires, soit un montant évalué à environ 55 000 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté - activités d'investissement.

Aucune affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

**ADVENANT 20 H 15**, monsieur le conseiller Donald Rehel propose la levée de la présente séance.

---

**ANDRÉ BOUDREAU,  
MAIRE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**ANDRÉ BOUDREAU,  
MAIRE**